

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2022
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Thibaut ELAPHOS

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointes, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Liliane CANDY, Mr Christian BERNARD, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mr Jérôme FOURNIER et Mr Jérôme BONNET

Procurations : Mr Jérôme BONNET a donné procuration à Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe au maire

La séance est ouverte à 19 heures

1/ Cantine/Garderie tarifs 2022/2023

M. le Maire propose à l'assemblée que les tarifs de la cantine/garderie soient reconduits comme l'an passé à savoir : 3.40 € tarif fratrie commune, 3.90 € tarif commune, 4.40 € tarif fratrie extérieur commune, 4.90 € tarif extérieur commune, 2.50 € tarifs ticket garderie commune, 2.90 € tarif ticket garderie extérieur commune, 55 € carte de garderie au trimestre commune, 70 € tarif carte de garderie au trimestre extérieur commune et 20 € supplémentaires à ces deux cartes si elle inclus le mercredi martin.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Mise en application du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la parcelle A 1645 lieudit Les longs

M. le Maire rappelle la délibération 2022-36 du 12.05.2022 portant même objet et précise que ce DPU inclura deux servitudes permettant ainsi au voisin d'accéder librement chez lui par la parcelle A 1645.

Adopté à l'unanimité

3/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif de l'année 2021 et service SISPEA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif 2021. Le conseil municipal adopte ce rapport et demande le renouvellement de l'assistance au Département pour les saisies SISPEA.

Adopté à l'unanimité

4/ Adoption de la nomenclature M57 pour le budget de la caisse des écoles (CDE) au 01.01.2023

Tout comme pour le budget général, la commune adopte la nomenclature M57 pour le budget de la CDE au 01.01.23

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

A/ Nouvelle modification des statuts du SyMEnergie05

M. le Maire explique que le SyMEnergie05 change de nom pour s'appelle désormais SyME05 Territoire d'Energie en conservant ses compétences. Le conseil municipal accepte les nouvelles modifications des statuts.

Adopté à l'unanimité

B/ Subventions exceptionnelles à la Caisse des Ecoles

Afin de participer au financement d'une sortie dénommée « refuge » la commune décide de verser la somme de trois cent euros à la Coopérative Scolaire.

Adopté à l'unanimité

C/ Demande de classement de la commune en zone de Calamités Agricoles

M. le Maire explique qu'il adressera un courrier au service du Département (DDT05) afin d'expliquer que le gel de printemps a causé des dégâts sur les récoltes de pommes, poires, fruits à coques et noyaux et vigne et demandera le classement en zone de calamités agricoles.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire, Florent MARTIN

